

TUNNA

Rapport Annuel 2010

Portée par le passage au tout numérique, l'activité de notre société a fortement augmenté, avec un chiffre d'affaires en croissance de 47 %.

Cette progression a été ressentie sur tous les segments où nous sommes présents, réception individuelle, collective et réseaux, montrant ainsi l'importance du travail effectué dans le renouvellement de nos gammes de produits et notre réorganisation commerciale.

La progression de notre chiffre d'affaires dans le domaine du portier et de la sécurité témoigne également de la confiance que nos clients accordent à notre société.

Grâce à l'augmentation du chiffre d'affaires et à la maîtrise de nos charges, l'exploitation de TONNA est redevenue positive avec un résultat de 672 K€.

Durant l'année 2011, nous devons poursuivre la reconquête de nos clients et préparer l'après « passage au numérique » ; pour ce faire, l'étude de nouveaux produits adaptés aux évolutions des marchés, la poursuite du renouvellement de nos gammes et notre présence commerciale seront des priorités.

2011 devra confirmer le redressement de TONNA afin que notre société retrouve la place qui était la sienne sur les marchés de la réception TV, du contrôle d'accès et de la sécurité.

Bruno PROUST

Attestation du responsable des informations

* Responsable des informations

Monsieur Bruno PROUST, Président et Directeur Général de la société TONNA ELECTRONIQUE (ci-après la société)

* Attestation du responsable

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société, et que le rapport de gestion ci-joint présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels la société est confrontée.

Bruno PROUST

Rapport de gestion

- Faits significatifs de l'exercice p 4
 - Forte progression de l'activité p 4
 - Modification du plan de continuation p 5
- Réalisations industrielles - Recherche et développement p 7
- Social p 7
- Informations sociales et environnementales p 7
- Dépenses non déductibles fiscalement p 11
- Perspectives p 11
- Présentation du bilan et du compte de résultat p 11
- Echancier des comptes fournisseurs p 13
- Indicateurs de performance et de risques p 14
- Evénements post-clôture p 16
- Information de l'actionnaire p 16

Annexes au rapport de gestion

- Mandats, fonctions et rémunération des mandataires sociaux p 18
- Tableau des résultats des cinq derniers exercices p 19

Rapport du Président du Conseil d'Administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration ainsi que sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société p 20

Comptes sociaux 2010

- Bilan au 31 décembre 2010 p 28
- Compte de résultat 2010 p 30

Annexe aux comptes sociaux 2010

- Présentation de l'activité p 31
- Faits significatifs p 32
- Règles et méthodes comptables p 35
- Notes sur le bilan p 38
- Notes sur le compte de résultat p 46
- Facteurs de risques p 47
- Autres éléments p 49

Rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Mixte sur l'augmentation de capital réservée aux salariés p 51

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels p 52

Rapport des commissaires aux comptes établi en application de l'article L. 225-235 du code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'Administration de la société TONNA ELECTRONIQUE p 54

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés p 55

Rapport des commissaires aux comptes sur l'augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription p 57

Ordre du jour et projets de résolutions présentés à l'Assemblée Générale Mixte, Ordinaire et Extraordinaire p 58

Faits significatifs de l'exercice

Dans le prolongement du redémarrage de l'activité constaté sur le second semestre 2009, et porté par l'environnement favorable du basculement de l'analogique au numérique, le chiffre d'affaires 2010 enregistre une forte progression (+ 46,64 %) et s'établit à 22 838 K€ contre 15 574 K€ pour l'exercice précédent.

Dans le souci de ne pas obérer sa trésorerie dans le contexte de crise économique générale qui s'était poursuivie en 2009, la société a déposé le 14 avril 2010 une requête en modification du plan de redressement par voie de continuation et d'apurement du passif arrêté en date du 15 mai 2008 par le Tribunal de Commerce de REIMS. Le tribunal a fait droit à la requête présentée le 14 avril 2010 et ordonné, aux termes d'un jugement du 1er juin 2010, la modification du plan de continuation et, ce faisant, le report des échéances du 15 mai 2010.

Forte progression de l'activité

Portée par le basculement au tout numérique, l'activité est en croissance dans tous les segments ce qui traduit une reprise de parts de marché, résultat des efforts déployés par la société TONNA ELECTRONIQUE pour la reconquête de ses marchés avec une offre produits adaptée et le renouvellement de ses gammes produits.

Segments d'activité (en K€)	2010	2009	2010/2009
TV Individuel	7 662	4 246	+ 80 %
TV Collectif	5 968	3 523	+ 69 %
Portier/Sécurité	6 107	5 032	+ 21 %
Réseaux	3 447	2 921	+ 18 %
RFA/Divers	(346)	(148)	
Total	22 838	15 574	+ 47 %

Télévision Individuelle

Avec un chiffre d'affaires en forte augmentation par rapport à l'exercice précédent (+ 80 % par rapport à 2009), l'activité TV Individuel poursuit sa progression, dopée par les ventes de récepteurs et adaptateurs numériques terrestres et satellites (représentant 61 % des ventes de la famille TV Individuel).

Collectif - Portier/Sécurité

Dans le contexte du basculement au numérique, l'activité TV Collectif enregistre également une forte progression (+ 69 % par rapport à 2009) avec la fourniture de matériels destinés à la rénovation des installations dans l'habitat collectif et d'équipements pour le traitement des signaux des stations de têtes de réseaux câblés.

L'activité Portier/Sécurité poursuit également sa croissance (+ 21 % par rapport à 2009), portée par l'environnement favorable de la loi handicap, destinée à faciliter l'accessibilité au logement des personnes handicapées (physique ou sensoriel).

Réseaux

L'activité Réseaux enregistre globalement une progression (+ 18 % par rapport à 2009), tirée par une reprise notable de l'activité sur le segment « Réseaux câblés », liée aux programmes de mise à niveau des têtes de réseaux pour le passage au numérique et aux programmes d'équipement optique engagés par les câblo-opérateurs, alors que le segment « Réseaux institutionnels » recule (- 9 %).

Modification du plan de continuation

En application de l'article L. 626-26 du code de commerce, la société a déposé le 14 avril 2010 auprès du Tribunal de Commerce de REIMS une requête en modification du plan de redressement par voie de continuation et d'apurement du passif arrêté le 15 mai 2008.

En effet, le plan de continuation arrêté prévoyait un retour à l'équilibre en 2008 et une progression du chiffre d'affaires dès 2009.

Cependant, les retards successifs dans l'élaboration du plan de continuation n'ont abouti à une décision du tribunal que le 15 mai 2008, ce qui a complètement remis en cause la prévision 2008 et décalé d'environ un an les prévisions de vente. De plus, l'exercice 2009 s'est trouvé impacté par la crise économique et notamment la crise du secteur du bâtiment qui a connu un fort ralentissement et pénalisé les segments d'activité Collectif & Portier / Sécurité et Réseaux.

Le Tribunal de Commerce de REIMS a fait droit à la requête présentée le 14 avril 2010 et ordonné, aux termes d'un jugement du 1er juin 2010, la modification du plan de continuation et d'apurement du passif de la société TONNA ELECTRONIQUE ainsi qu'il suit :

Pour les créanciers qui avaient opté pour un règlement à 100 % de leur créance :

Report de l'échéance du 15 mai 2010 représentant une annuité de 5 % par moitié au 15 mai 2017 et 15 mai 2018, soit un échéancier résiduel modifié comme suit :

	Echéancier initial	Echéancier modifié
15/05/2010	5 %	-
15/05/2011	5 %	5 %
15/05/2012	5 %	5 %
15/05/2013	10 %	10 %
15/05/2014	10 %	10 %
15/05/2015	15 %	15 %
15/05/2016	15 %	15 %
15/05/2017	15 %	17,5 %
15/05/2018	15 %	17,5 %

Pour les créanciers qui avaient opté pour un règlement partiel (40 %) de leur créance :

Report de l'échéance du 15 mai 2010 représentant une annuité de 15 % par moitié au 15 mai 2011 et 15 mai 2012 (exception faite des créanciers ayant expressément refusé la modification proposée), soit un échéancier résiduel modifié comme suit :

	Echéancier initial	Echéancier modifié
15/05/2010	15 %	-
15/05/2011	-	7,5 %
15/05/2012	-	7,5 %

Les échéanciers initial et actualisé à la suite du jugement du 1er juin 2010 sont donnés respectivement dans les tableaux suivants (en K€, hors intérêts in fine) :

Echéancier initial :

Echéance du 15/08/08	Echéance du 15/05/09	Echéance du 15/05/10	Echéance du 15/05/11	Echéance du 15/05/12	Echéance du 15/05/13	Echéance du 15/05/14	Echéance du 15/05/15	Echéance du 15/05/16	Echéance du 15/05/17	Echéance du 15/05/18
186	543	407	133	133	266	266	399	399	399	670

Soit un échéancier initial total de 3 801 K€.

Echéancier actualisé :

Echéance du 15/05/11	Echéance du 15/05/12	Echéance du 15/05/13	Echéance du 15/05/14	Echéance du 15/05/15	Echéance du 15/05/16	Echéance du 15/05/17	Echéance du 15/05/18
265	265	266	266	399	399	466	737

Soit un échéancier révisé total de 3 063 K€ compte tenu des règlements déjà effectués.

Il est également précisé qu'aux termes du jugement précité, le Tribunal de Commerce de REIMS a pris acte que l'immeuble de REIMS resterait détenu par la société TONNA ELECTRONIQUE dans la mesure où sa cession initialement envisagée ne se justifiait plus et qu'il serait par conséquent maintenu à son actif pendant la durée d'exécution du plan.

Réalisations industrielles – Recherche et développement

Après avoir externalisé la fabrication des cartes électroniques auprès de sous-traitants français et asiatiques, l'unité de Mondelange poursuit sa feuille de route avec l'accroissement de ses capacités de recherche et développement, et d'industrialisation, et la mise au point de systèmes de tests de plus en plus évolués.

Les réalisations marquantes de l'unité de Mondelange en 2010 sont :

- Développement de la nouvelle gamme de commutateurs satellites de 9 à 17 entrées et de 6 à 24 utilisateurs
- Développement d'un modulateur COFDM à entrée Audio/Vidéo
- Extension de la gamme Voie Donnée Image avec TV Home (produit dédié au marché de l'individuel, spécialement conçu pour le tableau de communication et le transport des signaux satellites sur paires torsadées)
- Développement de nouvelles fonctionnalités pour la gamme INTEGRAL (traitement des radios, capacité en IP augmentée ...), les produits pouvant désormais se piloter à distance via le port Ethernet.

Social

Avec la reprise de l'activité, il a été conclu un avenant à l'accord d'entreprise du 23 décembre 2008 sur l'aménagement du temps de travail afin de porter au 1er septembre 2010 l'horaire collectif de 35 à 39 heures.

Informations sociales et environnementales

En application du 4ème alinéa de l'article L 225-102-1 du code de commerce, nous portons à votre connaissance les informations sociales (R 225-104) et environnementales (R 225-105) suivantes :

Informations sociales

1. Effectif

Effectif de l'entreprise : 73

Nombre d'embauches : 8, dont :

- 5 contrats de travail à durée indéterminée :
 - 3 ingénieurs commerciaux régionaux
 - 1 technicien vidéosurveillance
 - 1 responsable produits Portier
- 2 contrats de travail à durée déterminée :
 - 1 développeur soft
 - 1 assistante export

- 1 contrat de professionnalisation
 - 1 technicien en équipements automatisés

Nombre de départs et motifs : 8, dont :

- 4 démissions
- 1 fin de contrat à durée déterminée
- 1 fin de période d'essai
- 1 fin de contrat d'apprentissage
- 1 décès

Nombre de missions intérimaires : 20

Nombre d'heures supplémentaires effectuées : 2 865,37 heures, dont :

- 2 196,38 heures au titre de l'accord d'entreprise du 23 décembre 2008 sur l'aménagement du temps de travail
- 668,99 heures effectuées en dehors de l'accord d'entreprise du 23 décembre 2008

2. Organisation du temps de travail

2.1. Durée du travail :

Fixée pour les cadres et assimilés relevant d'un forfait annuel exprimé en jours travaillés à :

- 218 jours pour le personnel relevant des établissements de REIMS (51) & VITRY-SUR-SEINE (94) ;
- 216 jours pour le personnel relevant de l'établissement de MONDELANGE (57).

Fixée, pour le personnel qui ne relève pas du forfait jours ci-dessus, à 35 heures hebdomadaires du 1^{er} janvier au 31 août 2010 puis à 39 heures hebdomadaires du 1^{er} septembre au 31 décembre 2010, dans le respect des plages horaires fixes applicables à l'établissement dont il relève :

- sur 5 jours pour le personnel relevant des établissements de REIMS (51) & VITRY-SUR-SEINE (94) ;
- sur 4,5 jours pour le personnel relevant de l'établissement de MONDELANGE (57).

2.2. Application de la réduction du temps de travail (personnel relevant du régime au forfait) :

S'effectue sous forme de jours de repos sur l'année :

- 11 jours pour le personnel des établissements de REIMS (51) & VITRY-SUR-SEINE (94) ;
- 12 jours pour le personnel de l'établissement de MONDELANGE (57).

2.3. Nombre de contrats de travail à temps partiel : 7, dont 2 départs sur 2010.

3. Relations sociales

Négociation annuelle obligatoire :

La négociation annuelle obligatoire 2010 entre l'entreprise et les partenaires sociaux a abouti à un accord en juillet 2010. Les mesures salariales en découlant, à effet du 1er septembre 2010, sont détaillées ci-après.

Réunions avec les institutions représentatives du personnel :

Le comité d'entreprise s'est réuni à cinq reprises, à titre ordinaire, sur l'exercice 2010.

4. Rémunérations

Montant des salaires et traitements versés au cours de l'exercice : 2 678 245 euros.

Montant des charges sociales afférentes : 1 245 785 euros, soit un taux de charges moyen de 46,51 %

Mesures salariales :

- Augmentation des « bas salaires » (jusqu'à 1,6 x SMIC) de 22,50 €/mois, hors ancienneté
- Augmentation au mérite des salaires supérieurs à 1,6 x SMIC de 1,5 % de l'ensemble de la masse salariale concernée

Egalité professionnelle Hommes / Femmes :

NIVEAUX*	SALAIRES DE BASE MENSUELS BRUTS MOYENS (en euros)	
	Hommes	Femmes
I		
II	1 366	1 366
III	1 628	1 471
IV	1 652	1 767
V	2 180	2 015
Cadres P1/P2	2 669	2 967
Cadres P3	4 677	

* suivant classification des emplois dans la Métallurgie

5. Conditions d'hygiène et de sécurité

Les plans d'évaluation des risques professionnels des établissements de REIMS et MONDELANGE restent à revoir pour tenir compte notamment des modifications intervenues dans la situation des locaux de REIMS et MONDELANGE.

6. Formation

Les dépenses de formation engagées au titre de 2010 s'élèvent à 16 924 euros.

10 actions de formation ont été réalisées au bénéfice de 12 collaborateurs.

7. Travailleurs handicapés

La société emploie 4 travailleurs handicapés et remplit à ce titre ses obligations.

Remplissant son obligation d'emploi de travailleurs handicapés, la société ne verse pas de contribution à l'Agefiph.

8. CEuvres sociales

La subvention allouée au comité d'entreprise pour les activités sociales et culturelles est de 0,3 % de la masse salariale de l'établissement concerné ; à cette subvention s'ajoute une contribution aux cadeaux de fin d'année de 30,49 euros par personne calculée sur l'effectif moyen, soit une dotation totale pour l'exercice de 15 565 euros.

9. Sous-traitance

Les achats d'études et de sous-traitance 2010 s'élèvent à 448 K€, dont 216 K€ d'achats d'études et 232 K€ de sous-traitance de main d'œuvre.

10. Activités sociales

Nombre de stagiaires école accueillis : 15

Informations environnementales

L'établissement de MONDELANGE exerçant une activité non nuisible pour l'environnement, les déchets générés par l'activité restent essentiellement constitués de cartons, palettes et matières plastiques enlevés, après avoir été compactés, par une entreprise spécialisée.

Les principales sources d'énergie utilisées, non significatives pour l'activité, sont l'électricité et le gaz. Elles représentent une consommation de 56 K€ pour l'ensemble des établissements.

Au titre de l'exercice, la taxe sur les déchets électriques a généré une charge de 12,5 K€ répercutée aux clients.

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément à l'article 223 quater du code général des impôts, les dépenses effectuées au cours de l'exercice ayant trait aux opérations visées à l'article 39-4 dudit code se sont élevées à 4 262,14 euros. L'impôt théorique qui en résulte s'élève à 1 420,57 euros.

Perspectives

D'ici fin 2011, tous les français recevront la télévision en numérique.

L'activité 2011 devrait rester stable et enregistrer une baisse du chiffre d'affaires sur le segment TV Individuel et une progression sur les segments TV Collectif – Portier / Sécurité.

Présentation du bilan et du compte de résultat

Nous vous rappelons que la société TONNA ELECTRONIQUE n'établit plus de comptes consolidés depuis le 1^{er} janvier 2009.

Présentation du bilan

Le montant total du bilan au 31 décembre 2010 s'élève à 10 013 423 euros contre un montant de 7 960 271 euros au 31 décembre 2009.

Les principaux mouvements affectant les postes du bilan au 31 décembre 2010 mettent en évidence :

A l'actif :

- une augmentation, liée à la forte progression de l'activité, des postes nets « Marchandises » pour 1 122 K€, « Matières premières » pour 531 K€, et « En-cours de production » pour 178 K€ d'une part, et « Clients » pour 328 K€, d'autre part.

Au passif :

- une augmentation du poste « Fournisseurs » de 1 592 K€, également liée à l'augmentation de l'activité ;
- une amélioration du poste « Capitaux propres » à hauteur du bénéfice de l'exercice soit 583 K€.

Présentation du compte de résultat

(en milliers d'euros)

	2010	2009
Chiffre d'affaires hors taxes	22 838	15 574
Résultat d'exploitation	672	(616)
Résultat financier	(90)	(88)
Résultat courant avant impôts	582	(704)
Résultat exceptionnel	1	-
Résultat net	583	(522)
Effectif	73	73

Le résultat d'exploitation est en amélioration par rapport à l'exercice précédent du fait de la progression de l'activité. Il s'établit à 672 K€ contre une perte de 616 K€ pour l'exercice précédent.

Le résultat financier est une perte de 90 K€ contre une perte de 88 K€ pour l'exercice précédent.

Avec un résultat exceptionnel de 1 K€, le résultat net ressort à 583 K€ contre une perte de 522 K€ pour l'exercice précédent.

Echéancier des comptes fournisseurs

La loi LME du 4 août 2008 prévoit le règlement des fournisseurs dans le délai maximal de 45 jours fin de mois, ou 60 jours calendaires. Cette disposition s'applique à tous les accords en vigueur depuis le 1er janvier 2009.

Les dettes fournisseurs et comptes rattachés s'établissent à 5 101 K€ à la clôture.

Leur échéancier est le suivant :

(en milliers d'euros)

	Dettes fournisseurs	Dettes fournisseurs RJ	Total
Echus au 31/12/2010	1 605(*)		1 605
Payables avant le 31/01/2011	1 281		1 281
Payables avant le 28/02/2011	1 302		1 302
Payables après le 28/02/2011	298	1 101	1 399
Autres	290		290
Factures non parvenues	325		325
Total	5 101	1 101	6 202

(*) dont des dettes fournisseurs vis-à-vis du groupe à hauteur de 1 032 K€.

Echéancier des comptes fournisseurs au 31 décembre 2009 :

(en milliers d'euros)

	Dettes fournisseurs	Dettes fournisseurs RJ	Total
Echus au 31/12/2009	1 382 (*)		1 382
Payables avant le 31/01/2010	764		764
Payables avant le 28/02/2010	551		551
Payables après le 28/02/2010	192	1 101	1 293
Autres	300		300
Factures non parvenues	320		320
Total	3 509	1 101	4 610

(*) dont des dettes fournisseurs vis-à-vis du groupe à hauteur de 917 K€.

Les dettes fournisseurs présentées sur la ligne « Autres » se rapportent aux effets à payer.

Indicateurs de performance et de risques

Situation de l'endettement financier (y compris dettes nettes liées au redressement judiciaire et financement net du factor)

	Solde au 31/12/2010	Solde au 31/12/2009
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	7	6
Dettes Factor	4 177	3 666
Dettes RJ	4 132	4 421
Compte courant FINANCIERE TONNA	1 213	1 213
Autres	-	-
Dette financière brute	9 529	9 306
Avances (RJ et Factor)	(588)	(792)
Valeurs mobilières de placement	(10)	(10)
Trésorerie	(107)	(127)
Dette financière nette	8 824	8 377

La progression de la dette nette est imputable à l'accroissement du recours au factor lié à la forte croissance de l'activité.

Facteurs de risques

La société TONNA ELECTRONIQUE a établi ses comptes 2010 conformément à la convention comptable de continuité de l'exploitation.

Il est renvoyé à la lecture de l'annexe aux comptes sociaux 2010 pour l'appréhension des risques susceptibles de peser sur l'exploitation (§ 3.2 – Principes généraux).

Concernant les autres facteurs de risques auxquels la société TONNA ELECTRONIQUE est susceptible d'être confrontée, le **risque de liquidité** est le plus important :

Risque lié au non respect du plan de continuation

Ce risque demeure important compte tenu du passif à apurer. Au 31 décembre 2010, il reste 4 138 K€ de dettes remboursables sur 10 ans (contre 4 421 K€ au 31/12/2009), dont 440 K€ à rembourser à moins d'un an (contre 822 K€ au 31/12/2009), étant rappelé que la société a bénéficié du report de ses échéances du 15 mai 2010 suite à la modification de son plan de continuation.

La société considère qu'elle pourra faire face sans difficulté à ses engagements à court terme (12 mois). Elle bénéficie par ailleurs d'une lettre de soutien de son actionnaire majoritaire, la société FINANCIERE PONTOISE, jusqu'à la date de l'Assemblée Générale approuvant les comptes de l'exercice 2011.

Risque lié à la limitation des sources de financement ouvertes à la société

La société disposait d'un plafond de financement de 8 M€ auprès du factor CGA. Cette ligne de crédit est utilisée à hauteur de 4 729 K€ au 31 décembre 2010 (contre 3 957 K€ au 31/12/2009). Il est précisé que ce plafond a été ramené de 8 à 5 M€ à effet du 12 janvier 2011.

La société a résilié à effet du 2 juillet 2010 le contrat d'affacturage de ses créances export. Pour mémoire, cette ligne de crédit avait été utilisée au maximum à hauteur de 26 K€ en 2010.

Les autres risques portent sur les risques de change, de taux et de crédit :

Risque de change

Le risque de change porte sur des achats effectués en devises. Ceux-ci ne sont pas significatifs d'autant que les achats de produits du sud-est asiatique sont réalisés auprès de la société PONT-SUR-SEINE INDUSTRIES qui les approvisionne pour le compte du groupe.

Le groupe n'a pas recours à l'utilisation d'instruments financiers à des fins de couverture.

Risque de taux

La structure d'endettement de TONNA n'implique pas de risque de taux significatif.

L'endettement financier de la société est constitué essentiellement par l'affacturage qui est assuré à taux variable et à une moyenne de 3 mois.

Il comprend également le compte courant d'actionnaire FINANCIERE TONNA. Ce compte courant n'est pas rémunéré.

Risque de crédit

L'exposition maximale au risque de crédit correspond à 1 043 K€ (contre 715 K€ au 31/12/2009).

Le risque de crédit est réparti sur de nombreux clients. Néanmoins, une perte de référencement d'un des 5 premiers clients pourrait avoir une incidence assez significative sur le chiffre d'affaires.

Le risque de crédit apparaît peu significatif compte tenu de la faible antériorité des créances.

Evénements post-clôture

A fin mars 2011, l'activité enregistre une légère progression par rapport au premier trimestre 2010.

La société a déposé une demande de crédit impôt recherche pour 135 K€.

La créance super privilégiée de l'Assurance en Garantie des Salaires, dont le montant total s'élevait à 903 026,87 euros, a été définitivement apurée le 15 février 2011.

Enfin, la société a été avisée le 23 juin 2011 par la direction générale des finances publiques d'un avis de vérification de comptabilité portant sur la période du 1er janvier 2008 au 31 décembre 2009.

Information de l'actionnaire

Nous vous rappelons que les capitaux propres de la société sont devenus inférieurs à la moitié de son capital social depuis l'exercice 2006 mais que se trouvant en plan de continuation, la société n'avait pas, conformément à la réglementation, l'obligation de reconstituer ses capitaux propres dans le délai imparti de deux ans, soit au 31 décembre 2009 (article L 225-248 dernier alinéa du code de commerce).

Affectation du résultat

Il sera proposé à l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires d'affecter le bénéfice de l'exercice, soit la somme de 582 616,50 euros, sur les sommes figurant au compte « Report à nouveau », dont le solde débiteur serait ramené de 16 429 357,61 euros à 15 846 741,11 euros.

Distribution des dividendes

Conformément à la loi, nous vous rappelons qu'aucun dividende n'a été distribué au cours des trois derniers exercices.

Actionnariat

En application de l'article L 233-13 du code de commerce, nous portons à votre connaissance l'identité des personnes physiques ou morales détentrices du capital social au 31 décembre 2010 :

- pour plus de la moitié du capital social (et des droits de vote) :

FINANCIERE TONNA SA
36, avenue Hoche 51100 REIMS
433 374 915 RCS REIMS

- pour plus du vingtième du capital :

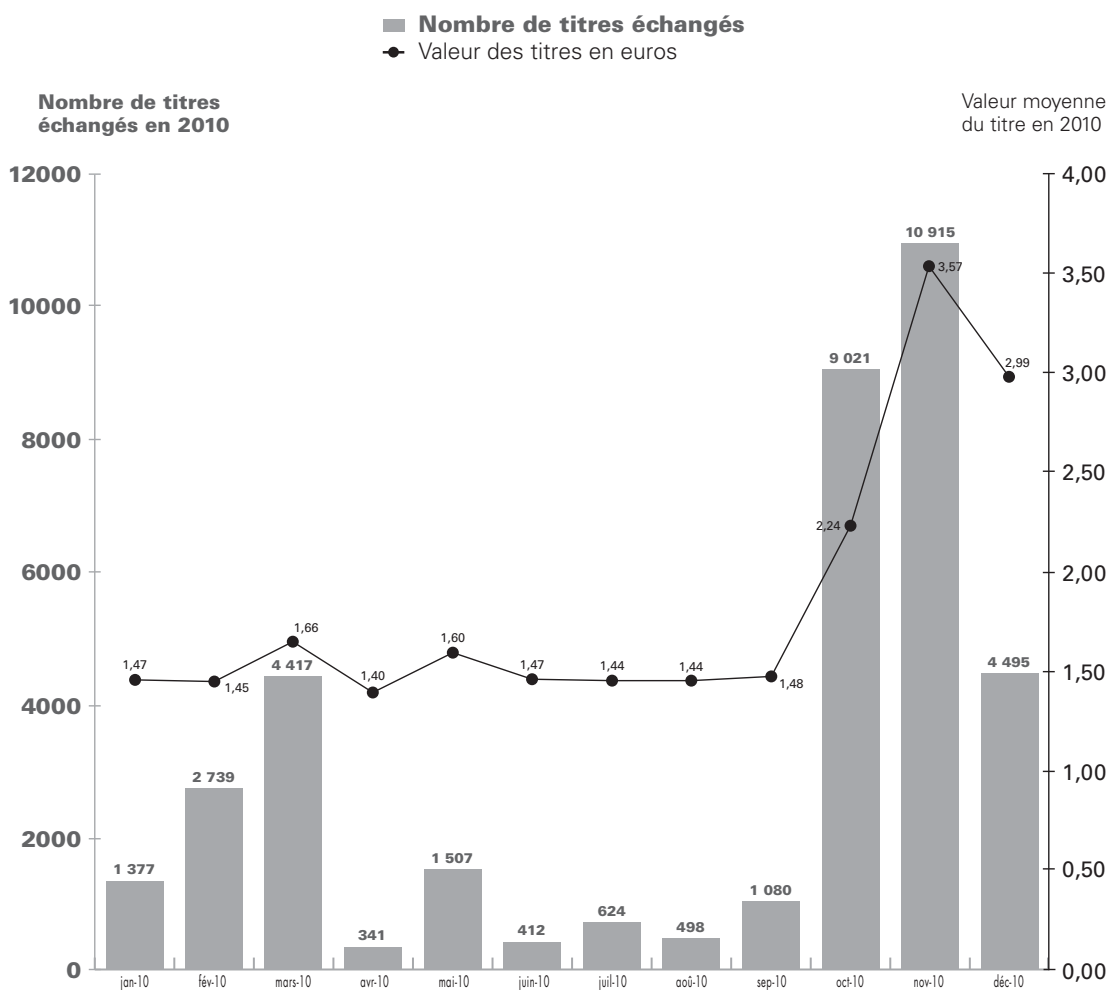
HF COMPANY SA
Node Park Touraine 37310 TAUXIGNY
405 250 119 RCS TOURS

La société ne détient pas d'actions propres ni de participations croisées. Elle ne compte pas d'actionnaires salariés.

Evolution du cours de bourse

Le capital social s'élève à 7 196 432 euros divisé en 449 777 actions de 16 euros de nominal chacune.

Le cours moyen observé durant l'exercice 2010 est représenté dans le graphique ci-dessous :



Rapport spécial sur les options de souscription ou d'achat d'actions

Néant.

Etat des délégations en cours de validité dans le domaine des augmentations de capital

Néant.

Renouvellement du mandat de membres du Conseil d'Administration

Les projets de résolutions présentés à l'assemblée générale prévoient le renouvellement, pour une durée de trois ans, des mandats venant à expiration de la société ACET S.R.L., représentée par Monsieur Gabriele BOSCHETTI, et de Monsieur Pascal POCHON.

Mandats, fonctions et rémunération des mandataires sociaux

Monsieur Bruno PROUST, Président du Conseil d'Administration et Directeur Général de la société TONNA ELECTRONIQUE

Rémunération versée par la société en 2010 : Néant

Avantages en nature octroyés en 2010 : Néant

Autres mandats ou fonctions exercées :

Président de la société holding FINANCIERE PONTOISE SAS

Rémunération versée par la société en 2010 : 83 325 euros

Président des sociétés PONT-SUR-SEINE INDUSTRIES SAS, ANTENNES FT SAS, ELAP SAS, SAT INDUSTRIE SAS et UTEM SARL

Président du Conseil d'Administration et Directeur Général de la société FINANCIERE TONNA SA

Monsieur Bruno PROUST ne perçoit aucune rémunération ou avantage des sociétés ci-dessus.

Monsieur Patrice PETIT, Directeur Général Délégué de la société TONNA ELECTRONIQUE

Rémunération totale versée par la société en 2010 : 77 186 euros (rémunération fixe exclusivement)

Avantages en nature octroyés en 2010 : Néant

Autres mandats ou fonctions exercées :

Directeur Général Délégué de la société FINANCIERE TONNA SA

Monsieur Patrice PETIT ne perçoit aucune rémunération ou avantage de cette société.

La société de droit italien ACET S.R.L., administrateur personne morale de la société TONNA ELECTRONIQUE, représentée par Monsieur Gabriele BOSCHETTI

La société ACET S.R.L. et Monsieur Gabriele BOSCHETTI ne perçoivent aucune rémunération ou avantage de la société.

Autres mandats ou fonctions exercées en dehors du groupe :

Administrateur et directeur commercial de la société ACET S.R.L.

Monsieur Thierry PETIT, Administrateur de la société TONNA ELECTRONIQUE

Monsieur Thierry PETIT ne perçoit aucune rémunération ou avantage de la société.

Autres mandats ou fonctions exercées :

Administrateur de la société FINANCIERE TONNA SA

Monsieur Thierry PETIT ne perçoit aucune rémunération ou avantage de cette société.

Autres mandats ou fonctions exercées en dehors du groupe :

Attaché commercial au sein de la société CANAL+ DISTRIBUTION

Monsieur Pascal POCHON, Administrateur de la société TONNA ELECTRONIQUE

Monsieur Pascal POCHON ne perçoit aucune rémunération ou avantage de la société.

Autres mandats ou fonctions exercées :

Administrateur de la société FINANCIERE TONNA SA

Monsieur Pascal POCHON ne perçoit aucune rémunération ou avantage de cette société.

Directeur commercial de la société ELAP SAS

Monsieur Franck TONNA, Administrateur de la société TONNA ELECTRONIQUE

Monsieur Franck TONNA ne perçoit aucune rémunération ou avantage de la société.

Autres mandats ou fonctions exercées :

Administrateur de la société FINANCIERE TONNA SA

Monsieur Franck TONNA ne perçoit aucune rémunération ou avantage de cette société.

En application de l'article L. 225-102-1 alinéa 3 du code de commerce, nous vous précisons que la société n'a pris aucun engagement au bénéfice de ses mandataires sociaux correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de leurs fonctions ou postérieurement à un tel événement.

Tableau des résultats des cinq derniers exercices

a) Nature des indications	2010	2009	2008	2007	2006
I - Capital en fin d'exercice					
Capital social	7 196 432	7 196 432	7 196 432	7 196 432	7 196 432
Nombre d'actions - ordinaires	449 777	449 777	449 777	449 777	449 777
II - Opérations et résultats					
Chiffre d'affaires hors taxes	22 838 306	15 574 067	14 663 522	15 425 831	21 977 657
Résultat avant impôt, participation, dot. amortissements et provisions	1 052 297	(504 396)	307 159	(4 205 880)	(2 206 756)
Impôts sur les bénéfices		182 412		(18 750)	(18 750)
Dot. aux amortissements et provisions	469 680	(199 635)	(887 514)	403 204	1 053 158
Résultat net	582 617	(521 619)	1 194 674	(4 627 834)	(3 278 664)
III - Résultat par action					
Résultat après impôt, participation, avant dot. aux amortissements et provisions	2	(1)	1	(9)	(5)
Résultat après impôt, participation, dot. aux amortissements et provisions	1	(1)	3	(10)	(7)
IV - Personnel					
Effectif moyen des salariés	73	73	75	76	132
Masse salariale	2 678 245	2 629 701	2 707 483	4 560 643	4 706 752
Sommes versées en avantages sociaux (sécurité sociale, oeuvres sociales...)	1 245 785	1 233 068	1 239 471	1 673 804	2 229 750

Rapport du Président du Conseil d'Administration

sur les conditions de préparation et d'organisation sur les procédures de contrôle interne

En application de l'article L. 225-37 du Code de commerce, modifié par l'article 7 de l'ordonnance n° 2009-80 du 22 janvier 2009 portant diverses dispositions d'adaptation du droit des sociétés au droit communautaire, nous vous rendons compte, dans le présent rapport approuvé par le Conseil d'Administration joint au rapport de gestion, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par notre société.

En outre, et sans préjudice des dispositions de l'article L. 225-56 du Code de commerce, le présent rapport indique les limitations que le Conseil d'Administration apporte aux pouvoirs du Directeur Général.

Le présent rapport a été préparé par la Direction Générale avec la contribution des directions juridique et comptable.

1. Préparation et organisation des travaux du Conseil d'Administration

TONNA ELECTRONIQUE est une société anonyme de type classique gérée par un Conseil d'Administration. La société fait appel public à l'épargne depuis 1984 et est cotée sur le marché d'Euronext Paris, Compartiment C.

La composition du Conseil, dont les membres sont élus pour une durée de trois ans, a été portée de quatre à six membres suite à la réorganisation des pouvoirs opérée le 15 mai 2008 lors de l'arrêté du plan de redressement et de la mise en œuvre de la cession de contrôle à la société FINANCIERE PONTOISE.

Le Conseil d'Administration est composé des six membres suivants :

Monsieur Bruno PROUST, Président, Directeur Général

Monsieur Patrice PETIT, Directeur Général Délégué

La société de droit italien ACET SRL, représentée par Monsieur Gabriele BOSCHETTI

Monsieur Thierry PETIT

Monsieur Pascal POCHON

Monsieur Franck TONNA

Conformément à l'article 17 des statuts, chaque administrateur doit être propriétaire, pendant la durée de son mandat, d'une action de la société.

Depuis la date du 15 mai 2008, la Direction Générale de la société est exercée par le Président du Conseil d'Administration, assisté du Directeur Général Délégué.

Le Conseil d'Administration ne compte aucun administrateur indépendant, aucun administrateur de sexe féminin et aucun comité spécialisé (cf. § 5.4.4. Comité d'audit). Il n'existe pas de règlement intérieur du Conseil d'Administration destiné à préciser les modalités de son fonctionnement en complément des dispositions légales, réglementaires et statutaires.

des travaux du conseil d'administration ainsi que et de gestion des risques mises en place par la société

Aucune évaluation du fonctionnement du Conseil d'Administration n'a été réalisée par la société.

Durant l'exercice 2010, le Conseil d'Administration s'est réuni à trois reprises, au siège social, à l'effet de délibérer, à titre principal, sur les questions suivantes :

Conseil d'Administration du 27/04/2010 :	Examen et arrêté des comptes de l'exercice 2009 Convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire du 22/06/2010
Conseil d'Administration du 23/09/2010 :	Examen et arrêté des comptes semestriels 2010
Conseil d'Administration du 14/12/2010 :	Présentation du budget 2011 et de « l'atterrissage » 2010

Lors de ces réunions, le Conseil a également fait le point de sa stratégie commerciale et de sa politique de développement produits et apporté une attention particulière à la trésorerie prévisionnelle de la société.

Le taux de présence aux réunions du Conseil ressort à 66,66 %.

Les commissaires aux comptes sont convoqués et assistent à chacune des réunions du Conseil d'Administration. Il en est de même des représentants du comité d'entreprise.

Les modes de convocation et de participation aux assemblées générales figurent respectivement aux articles 26 et 28 des statuts.

Les administrateurs ne perçoivent aucun jeton de présence en rémunération de leur activité au Conseil.

2. Rémunération des mandataires sociaux

Parmi les mandataires sociaux, seul le Directeur Général Délégué perçoit une rémunération, à l'exclusion de toute autre avantage en nature ou autre. De même, les mandataires sociaux ne bénéficient d'aucun avantage en nature ou autre.

En application de l'article L.225-37 dernier alinéa du Code de commerce, il est précisé que le Conseil d'Administration n'a arrêté aucune règle spécifique pour déterminer la rémunération du Directeur Général Délégué. La rémunération de Monsieur Patrice PETIT est inchangée par rapport à la rémunération fixe perçue en son ancienne qualité de Directeur de Division.

Par ailleurs, au titre d'une convention réglementée, le Conseil d'Administration a donné son accord à la facturation par la société FINANCIERE PONTOISE de management fees en contrepartie de services administratifs et de son implication dans la gestion et la définition de la stratégie à hauteur de 20.000 euros hors taxes.

Rapport du Président du Conseil d'Administration

sur les conditions de préparation et d'organisation sur les procédures de contrôle interne

3. Limitation des pouvoirs du Directeur Général

Nous vous rappelons que les statuts limitent les fonctions du Directeur Général. Du fait du cumul des fonctions de Président et Directeur Général, la limitation s'applique au Président-Directeur Général et au Directeur Général Délégué.

Aux termes de l'article 20 des statuts, doivent en effet être autorisées par une décision préalable du Conseil d'Administration les questions énumérées ci-après :

- la constitution de toute hypothèque sur tous biens immobiliers de la société ;
- l'acquisition de tout ou de la majeure partie des biens de toute autre société ou entreprise ainsi que toute procédure de fusion ou d'absorption, la conclusion de tout accord de société en participation, d'entreprise conjointe ou de rapprochement avec d'autres sociétés ;
- l'acquisition, la prise en location-gérance ou la cession de tout fonds de commerce, d'immeubles ou d'actifs sociaux ;
- la prise de toute participation ou la cession de toute participation dans toute société ou groupement ainsi que la création de toute filiale ;

l'approbation des budgets annuels ainsi que leurs modifications et révisions.

En application de l'article L. 225-100-3 du Code de commerce, nous vous précisons que l'article 31 des statuts instaure un droit de vote double attribué à toute action entièrement libérée faisant l'objet d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom d'un même actionnaire.

4. Modalités de participation des actionnaires aux assemblées générales

Les modalités de convocation, de réunion et d'organisation des assemblées générales d'actionnaires ainsi que la description des principaux pouvoirs desdites assemblées figurent aux articles 26, 27, 28, 29, 33 et 34 des statuts.

5. Procédures de contrôle interne et gestion des risques

5.1. Préambule

5.1.1. Définition et limites du contrôle interne

Le contrôle interne se définit par l'ensemble des politiques et procédures de contrôle interne mises en œuvre par la direction d'une entité en vue de s'assurer, dans la mesure du possible, de la gestion rigoureuse et efficace de ses activités.

des travaux du conseil d'administration ainsi que et de gestion des risques mises en place par la société

Ces procédures impliquent :

- le respect des politiques définies par la Direction,
- la sauvegarde des actifs,
- la prévention et la détection des fraudes et erreurs,
- l'exactitude et l'exhaustivité des enregistrements comptables,
- l'établissement en temps voulu d'informations comptables et financières fiables.

L'un des objectifs du système de contrôle interne est de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptable et financier. Le système de contrôle interne, comme tout système de contrôle, ne peut fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés.

5.1.2. Modalités de préparation du présent rapport

Le présent rapport expose de manière plus descriptive qu'évaluative le système de contrôle interne de la société.

La société ne s'est notamment pas appuyée sur le cadre de référence recommandé par l'Autorité des Marchés Financiers pour les petites et moyennes valeurs.

5.1.3. Rôles du Président et du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration définit la stratégie et la politique de l'entreprise. Le Directeur Général et le Directeur Général Délégué sont chargés de son exécution.

5.2. Présentation des principaux facteurs de risques

La société a procédé à une revue de ses risques. Le risque de liquidité demeure le plus important.

Risque lié au non respect du plan de continuation

Ce risque demeure important compte tenu du passif restant à apurer. Au 31 décembre 2010, il reste 4 138 K€ de dettes remboursables sur 10 ans (contre 4 421 K€ au 31 décembre 2009), dont 440 K€ à rembourser à moins d'un an (contre 822 K€ au 31 décembre 2009), étant rappelé que la société a bénéficié du report de ses échéances du 15 mai 2010 suite à la modification de son plan de continuation (cf. rapport de gestion).

La société considère qu'elle pourra faire face sans difficulté à ses engagements à court terme (12 mois). Elle bénéficie par ailleurs d'une lettre de soutien de son actionnaire majoritaire, la société FINANCIERE PONTOISE, jusqu'à la date de l'Assemblée Générale approuvant les comptes de l'exercice 2011.

Rapport du Président du Conseil d'Administration

sur les conditions de préparation et d'organisation sur les procédures de contrôle interne

Risque lié à la limitation des sources de financement ouvertes à la société

La société disposait d'un plafond de financement de 8 M€ auprès de son factor. Cette ligne de crédit est utilisée à hauteur de 4 729 K€ au 31 décembre 2010 (contre 3 957 K€ au 31 décembre 2009). Il est précisé que ce plafond a été ramené de 8 à 5 M€ à effet du 12 janvier 2011.

La société a résilié à effet du 2 juillet 2010 le contrat d'affacturage de ses créances export. Pour mémoire, cette ligne de crédit avait été utilisée au maximum à hauteur de 26 K€ en 2010.

La société renvoie à l'examen de l'annexe aux comptes annuels 2010 pour l'examen de ses autres risques financiers, non significatifs : risques de change, de taux et de crédit (cf. § 6 – Facteurs de risques – de l'annexe).

Enfin, et de manière récurrente, la société est confrontée à des risques opérationnels, conjoncturels et structurels :

- Risques liés aux approvisionnements (surstockage ou rupture de stock) ;
- Risques liés à la charge avec une prévision budgétaire difficile dans un environnement fortement fluctuant ;
- Existence de deux progiciels informatiques nécessitant la mise en place d'interfaces.

5.3. Gestion des risques et présentation des principales procédures du contrôle interne

Comme exposé ci-avant, le principal facteur de risques pour la société est constitué par le risque de non respect du plan de continuation. Une attention toute particulière est portée à ce risque par un suivi de la situation de trésorerie scrupuleux.

Au niveau de la gestion des risques, les actions entreprises au cours des exercices précédents ont été poursuivies en 2010 notamment en matière de suivi de trésorerie.

5.3.1. Les acteurs du contrôle interne

Il est rappelé que la société ne compte plus que deux divisions opérationnelles :

- une division commerciale,
- une division « Réalisations industrielles », intégrant la Recherche et Développement.

La Direction Administrative et Financière est centralisée au niveau de la Direction Générale. Elle s'appuie sur les compétences internes en comptabilité, contrôle de gestion, trésorerie, informatique, juridique et social.

des travaux du conseil d'administration ainsi que et de gestion des risques mises en place par la société

5.3.2. Informations synthétiques sur les procédures de contrôle interne mises en place par la société

Outre les procédures détaillées ci-dessous, le contrôle s'effectue par des réunions régulières animées par la Direction Générale avec les opérationnels (suivi affaires, actualisation des prévisions ...).

Un compte d'exploitation mensuel est établi pour chacune des deux divisions opérationnelles ci-dessus et la structure.

La société dispose d'un manuel de procédures, complété en matière financière et de gestion budgétaire par plusieurs procédures, formalisées ou non, que l'on peut classer en deux catégories : procédures administratives et procédures opérationnelles (liste non exhaustive) :

Les procédures administratives :

- Procédure des engagements de dépenses ;
- Procédure des notes de frais ;
- Procédure sécurisée de règlements ;
- Relance des retards de règlement Clients (à noter le recours parallèle pour partie des créances à l'affacturage sans recours).

Les procédures opérationnelles :

- Procédure d'inventaire physique ;
- Procédure de sauvegarde informatique ;
- Entretiens annuels avec chacun des membres du personnel ;
- Visa des contrats.

Un recueil regroupant les procédures formalisées ci-dessus a été établi et est complété au fur et à mesure.

La société veille à la protection de son image et de son savoir-faire industriel par une politique de propriété industrielle concertée avec un cabinet spécialisé en propriété industrielle ; elle est titulaire d'un portefeuille de brevets et marques.

La sauvegarde des actifs immobiliers et de l'outil de travail est assurée par la souscription d'une police Multirisque industrielle offrant des garanties Valeur à neuf et Pertes d'exploitation.

5.4. Procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

5.4.1. Organisation de la fonction comptable et financière :

L'information comptable et financière et son traitement informatique sont centralisés.

L'ensemble des tâches de comptabilité et de paie est exercé en interne, sous le contrôle de la Direction Générale, à l'aide de programmes développés par la Direction Informatique.

La trésorerie fait l'objet d'un suivi quotidien.

Rapport du Président du Conseil d'Administration

sur les conditions de préparation et d'organisation sur les procédures de contrôle interne

5.4.2. Suivi des engagements hors bilan et des litiges

Les engagements hors bilan et les litiges font l'objet d'un suivi particulier.

5.4.3. Contrôle des informations comptables et financières

En tant que société cotée, la société est tenue de publier, diffuser et déposer auprès de l'Autorité des Marchés Financiers un ensemble exhaustif d'informations (informations réglementées), contrôlé par ses commissaires aux comptes.

5.4.4. Comité d'audit :

L'article 823-19 du Code de commerce a posé le principe de la mise en place obligatoire d'un comité d'audit au sein des sociétés cotées.

Le comité d'audit est chargé d'assurer le suivi :

- du processus d'élaboration de l'information financière ;
- de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ;
- du contrôle légal des comptes annuels ;
- de l'indépendance des commissaires aux comptes.

Le 4ème alinéa de l'article précité permet aux sociétés dites «Vamps» (valeurs moyennes et petites, cotées sur les compartiments B et C d'Euronext) d'attribuer les compétences du comité d'audit à leur Conseil d'Administration.

Il conviendrait de se mettre en conformité avec ce dispositif, applicable à la société depuis le 1er septembre 2010.

En pareille hypothèse, bien qu'aucune disposition légale n'encadre la composition du Conseil pris en sa qualité de comité d'audit, l'Autorité des Marchés Financiers recommande :

- que le Conseil d'Administration comprenne un membre indépendant et ayant des compétences particulières en matière financière ou comptable,
- que ce membre indépendant et ayant des compétences particulières en matière financière ou comptable préside les réunions du Conseil réuni en formation de comité d'audit (le Président du Conseil d'Administration exécutif ne devant pas participer pas à ces réunions).

A ce jour, faute d'avoir trouvé une personne pour remplir ces fonctions :

- la société n'a pas modifié la composition de son Conseil ;
- le Conseil ne s'est jamais réuni en formation de comité d'audit.

des travaux du conseil d'administration ainsi que et de gestion des risques mises en place par la société

5.4.5. La procédure de redressement judiciaire

Le jugement du 15 mai 2008 arrêtant le plan de redressement par voie de continuation de la société a nommé la SCP DARGENT MORANGE TRIMANT en la personne de Maître DARGENT, Commissaire à l'exécution du plan, pour veiller à la bonne exécution du plan de continuation.

Le Tribunal de Commerce de REIMS a fait droit à la requête présentée le 14 avril 2010 et ordonné, aux termes d'un jugement du 1er juin 2010, la modification du plan de continuation et d'apurement du passif de la société TONNA ELECTRONIQUE ainsi qu'il suit :

Pour les créanciers qui avaient opté pour un règlement à 100 % de leur créance :

Report de l'échéance du 15 mai 2010 représentant un dividende de 5 % par moitié au 15 mai 2017 et 15 mai 2018.

Pour les créanciers qui avaient opté pour un règlement à 40 % de leur créance :

Report de l'échéance du 15 mai 2010 représentant un dividende de 15 % par moitié au 15 mai 2011 et 15 mai 2012 (exception faite des créanciers ayant expressément refusé la modification proposée).

Bilan au 31 décembre 2010

Actif

(en milliers d'euros)

	Notes	2010		2009
		Brut	Amortissements et provisions	
Actif immobilisé				
Immobilisations incorporelles	4.1			
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires		1 483	1 481	2
Immobilisations corporelles	4.2			
Terrains		20		20
Constructions		2 273	1 562	711
Installations techniques, matériel et outillages industriels		1 836	1 770	66
Autres immobilisations corporelles		714	705	9
Immobilisations corporelles en cours		-	-	0
Immobilisations financières	4.3			
Participations		10	10	0
Autres titres immobilisés		207	207	0
Prêts		117	117	0
Autres		55	4	67
		6 716	5 856	860
				980
Actif circulant				
Stocks et en-cours	4.4			
Matières premières et autres approvisionnements		2 711	1 007	1 704
En-cours de production (biens et services)		1 439	522	918
Produits intermédiaires et finis		1 016	263	753
Marchandises		3 198	866	2 332
Avances et acomptes versés sur commande		65		65
Créances	4.5			
Créances clients et comptes rattachés		1 206	164	1 043
Autres créances		2 074	12	2 062
Valeurs mobilières de placement	4.6	10		10
Disponibilités		107		107
Comptes de régularisation				
Charges constatées d'avance	4.8	159		159
		11 986	2 833	9 153
				6 980
TOTAL GENERAL		18 702	8 689	10 013
				7 960

Bilan au 31 décembre 2010

Passif

(en milliers d'euros)

	Notes	2010	2009
Capitaux propres			
Capital (dont versé : 7196 K€)		7 196	7 196
Primes d'émission, de fusion, d'apport		2 854	2 854
Ecart de réévaluation		41	41
Réserves			
Réserve légale		157	157
Réserves statutaires ou contractuelles			
Autres réserves		3 398	3 398
Report à nouveau		(16 429)	(15 908)
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte (-))		583	(522)
	4.9	(2 200)	(2 783)
Autres fonds propres			
Avances conditionnées de l'Etat		0	0
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour risques et charges	4.10	70	44
Dettes (1)			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	4.11	7	6
Emprunts et dettes financières divers	4.11	1 223	1 227
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		3	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4.12	6 202	4 610
Dettes fiscales et sociales	4.12	3 949	4 309
Autres dettes	4.12	760	546
Compte de régularisation			
Produits constatés d'avance		0	0
	4.12	12 144	10 699
TOTAL GENERAL		10 013	7 960

(1) dont à plus d'un an : 3 708 K€ (hors compte courant)

dont à moins d'un an : 7 223 K€ (hors compte courant)

(2) dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques : 7 K€

Compte de résultat 2010

(en milliers d'euros)

	Notes	2010	2009
Produits d'exploitation			
Ventes marchandises, produits finis et prestations de services		16 038	10 672
Production vendue (biens et services)		6 800	4 902
Montant net du chiffre d'affaires (dont à l'exportation : 951 K€)	5.1	22 838	15 574
Production stockée		123	11
Production immobilisée			
Subventions d'exploitation		4	20
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges		307	179
Autres produits		8	158
Total des produits d'exploitation		23 280	15 942
Charges d'exploitation			
Achats de marchandises	12 956		7 771
Variation de stock	(1 414)		(340)
Achats de matières premières et autres approvisionnements	4 124		1 827
Variation de stock	(648)		33
Autres achats et charges externes	5.2 2 639		2 819
Impôts, taxes et versements assimilés	224		274
Salaires et traitements	2 678		2 630
Charges sociales	1 246		1 233
Dotations d'exploitation			
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	123		124
Sur actif circulant : dotations aux provisions	527		139
Pour risques et charges : dotations aux provisions	31		5
Autres charges	123		44
Total des charges d'exploitation		(22 608)	(16 558)
Résultat d'exploitation	5.2	672	(616)
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun			
Produits financiers			
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		0	0
Autres intérêts et produits assimilés		11	4
Reprises sur provisions et transferts de charges		0	0
Différences positives de change		0	0
Sous-total		11	4
Charges financières			
Dotations aux amortissements et aux provisions	0		0
Intérêts et charges assimilées	102		92
Différences négatives de change	0		0
Sous-total		(102)	(92)
Résultat financier	5.3	(90)	(88)
Résultat courant avant impôts		(581)	(704)
Produits exceptionnels			
Sur opérations de gestion			
Sur opérations en capital		2	6
Reprises sur provisions et transferts de charges			
Sous-total		2	6
Charges exceptionnelles			
Sur opérations de gestion	0		6
Sur opérations en capital	(0)		0
Dotations aux amortissements et aux provisions			
Sous-total		(0)	(6)
Résultat exceptionnel	5.4	1	0
Participation des salariés aux fruits de l'expansion			
Impôt sur les bénéfices			182
Total des produits		23 293	15 951
Total des charges		(22 710)	(16 473)
RÉSULTAT NET		583	(522)

Exercice clos le 31 décembre 2010

1. Présentation de l'activité

TONNA ELECTRONIQUE est une société anonyme de type classique gérée par un Conseil d'Administration, faisant depuis 1984, appel public à l'épargne. Elle est cotée sur le marché d'Euronext PARIS (compartiment C).

La Direction Générale est exercée par un Président-Directeur Général, assisté d'un Directeur Général Délégué.

Les comptes annuels 2010 ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 19 avril 2011. Ils devront être approuvés par l'Assemblée Générale Mixte. Il est rappelé que la société TONNA ELECTRONIQUE n'établit plus de comptes consolidés depuis l'exercice 2009.

Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 31 décembre 2010 ont été réalisées, comme en 2008 et 2009, dans un contexte économique difficile et une difficulté certaine à appréhender les perspectives économiques.

La présente annexe fait partie intégrante des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2010.

Sauf indication contraire, les informations chiffrées dans l'annexe sont présentées en milliers d'euros.

TONNA ELECTRONIQUE intervient sur un secteur unique d'activité, l'équipement audiovisuel, composé des principaux segments d'activité suivants :

– TV Individuel regroupant TV Individuel Terrestre (TVT) et TV Individuel Satellite (TVS)

TONNA propose une gamme complète d'équipements pour la réception, le traitement et la distribution des signaux audiovisuels : antennes terrestres et satellites et accessoires, connectique, mécanique de fixation, amplificateurs, récepteurs satellites, adaptateurs TNT.

– TV Collectif (TVC)

TONNA propose une gamme complète d'équipements pour la réception, le traitement et la distribution des signaux TV, adaptée aux différentes configurations d'habitat collectif : commutateurs, voies de traitement de tête, amplificateurs, passifs de distribution, câbles et connecteurs.

– Portier / Sécurité

TONNA propose une gamme complète de portiers audio et vidéo, d'équipements de contrôle d'accès et de vidéosurveillance résidentielle.

– Réseaux regroupant les Réseaux Câblés (RCU) et les Réseaux Institutionnels (RCI)

L'offre RCU se limite désormais à la fourniture de matériels : démodulateurs QPSK et modulateurs QAM pour tête de réseau numérique ; émetteurs et récepteurs optiques ; amplificateurs ; équipements de supervision.

L'offre RCI porte sur la fourniture de dispositifs de distribution de la télévision à accès contrôlé sur réseau coaxial et sur IP (gamme VISICRYPT et VISIMEDIA).

Exercice clos le 31 décembre 2010

2. Faits significatifs

Dans le prolongement du redémarrage de l'activité constaté sur le second semestre 2009, et porté par l'environnement favorable du basculement de l'analogique au numérique, le chiffre d'affaires 2010 enregistre une forte progression (+ 46,64 %) et s'établit à 22 838 K€ contre 15 574 K€ pour l'exercice précédent.

Dans le souci de ne pas obérer sa trésorerie dans le contexte de crise économique générale qui s'était poursuivie en 2009, la société a déposé le 14 avril 2010 une requête en modification du plan de redressement par voie de continuation et d'apurement du passif arrêté en date du 15 mai 2008 par le Tribunal de Commerce de REIMS. Le tribunal a fait droit à la requête présentée le 14 avril 2010 et ordonné, aux termes d'un jugement du 1er juin 2010, la modification du plan de continuation et, ce faisant, le report des échéances du 15 mai 2010.

2.1. Forte progression de l'activité

Portée par le basculement au tout numérique, l'activité est en croissance dans tous les segments ce qui traduit une reprise de parts de marché, résultat des efforts déployés par la société TONNA ELECTRONIQUE pour la reconquête de ses marchés avec une offre produits adaptée et le renouvellement de ses gammes produits.

Segments d'activité	2010	2009	2010/2009
TV Individuel	7 662	4 246	+ 80 %
TV Collectif	5 968	3 523	+ 69 %
Portier/Sécurité	6 107	5 032	+ 21 %
Réseaux	3 447	2 921	+ 18 %
RFA/Divers	(346)	(148)	
Total	22 838	15 574	+ 47 %

Télévision Individuelle

Avec un chiffre d'affaires en forte augmentation par rapport à l'exercice précédent (+ 80 % par rapport à 2009), l'activité TV Individuel poursuit sa progression, dopée par les ventes de récepteurs et adaptateurs numériques terrestres et satellites (représentant 61 % des ventes de la famille TV Individuel).

Collectif – Portier/Sécurité

Dans le contexte du basculement au numérique, l'activité TV Collectif enregistre également une forte progression (+ 69 % par rapport à 2009) avec la fourniture de matériels destinés à la rénovation des installations dans l'habitat collectif et d'équipements pour le traitement des signaux des stations de têtes de réseaux câblés.

L'activité Portier/Sécurité poursuit également sa croissance (+ 21 % par rapport à 2009), portée par l'environnement favorable de la loi handicap, destinée à faciliter l'accessibilité au logement des personnes handicapées (physique ou sensoriel).

Exercice clos le 31 décembre 2010

Réseaux

L'activité Réseaux enregistre globalement une progression (+ 18 % par rapport à 2009), tirée par une reprise notable de l'activité sur le segment « Réseaux câblés », liée aux programmes de mise à niveau des têtes de réseaux pour le passage au numérique et aux programmes d'équipement optique engagés par les câblo-opérateurs, alors que le segment « Réseaux institutionnels » recule (- 9 %).

2.2. Modification du plan de continuation

En application de l'article L. 626-26 du code de commerce, la société a déposé le 14 avril 2010 auprès du Tribunal de Commerce de REIMS une requête en modification du plan de redressement par voie de continuation et d'apurement du passif arrêté le 15 mai 2008.

En effet, le plan de continuation arrêté prévoyait un retour à l'équilibre en 2008 et une progression du chiffre d'affaires dès 2009.

Cependant, les retards successifs dans l'élaboration du plan de continuation n'ont abouti à une décision du tribunal que le 15 mai 2008, ce qui a complètement remis en cause la prévision 2008 et décalé d'environ un an les prévisions de vente. De plus, l'exercice 2009 s'est trouvé impacté par la crise économique et notamment la crise du secteur du bâtiment qui a connu un fort ralentissement et pénalisé les segments d'activité Collectif & Portier / Sécurité et Réseaux.

Le Tribunal de Commerce de REIMS a fait droit à la requête présentée le 14 avril 2010 et ordonné, aux termes d'un jugement du 1er juin 2010, la modification du plan de continuation et d'apurement du passif de la société TONNA ELECTRONIQUE ainsi qu'il suit :

Pour les créanciers qui avaient opté pour un règlement à 100 % de leur créance :

Report de l'échéance du 15 mai 2010 représentant une annuité de 5 % par moitié au 15 mai 2017 et 15 mai 2018, soit un échéancier résiduel modifié comme suit :

	Echéancier initial	Echéancier modifié
15/05/2010	5 %	-
15/05/2011	5 %	5 %
15/05/2012	5 %	5 %
15/05/2013	10 %	10 %
15/05/2014	10 %	10 %
15/05/2015	15 %	15 %
15/05/2016	15 %	15 %
15/05/2017	15 %	17,5 %
15/05/2018	15 %	17,5 %

Annexe aux comptes sociaux

Exercice clos le 31 décembre 2010

Pour les créanciers qui avaient opté pour un règlement partiel (40 %) de leur créance :

Report de l'échéance du 15 mai 2010 représentant une annuité de 15 % par moitié au 15 mai 2011 et 15 mai 2012 (exception faite des créanciers ayant expressément refusé la modification proposée), soit un échéancier résiduel modifié comme suit :

	Echéancier initial	Echéancier modifié
15/05/2010	15 %	-
15/05/2011	-	7,5 %
15/05/2012	-	7,5 %

Les échéanciers initial et actualisé à la suite du jugement du 1er juin 2010 sont donnés respectivement dans les tableaux suivants (en K€, hors intérêts in fine) :

Echéancier initial :

Echéance du 15/08/08	Echéance du 15/05/09	Echéance du 15/05/10	Echéance du 15/05/11	Echéance du 15/05/12	Echéance du 15/05/13	Echéance du 15/05/14	Echéance du 15/05/15	Echéance du 15/05/16	Echéance du 15/05/17	Echéance du 15/05/18
186	543	407	133	133	266	266	399	399	399	670

Soit un échéancier initial total de 3 801 K€.

Echéancier actualisé :

Echéance du 15/05/11	Echéance du 15/05/12	Echéance du 15/05/13	Echéance du 15/05/14	Echéance du 15/05/15	Echéance du 15/05/16	Echéance du 15/05/17	Echéance du 15/05/18
265	265	266	266	399	399	466	737

Soit un échéancier révisé total de 3 063 K€ compte tenu des règlements déjà effectués.

Il est également précisé qu'aux termes du jugement précité, le Tribunal de Commerce de REIMS a pris acte que l'immeuble de REIMS resterait détenu par la société TONNA ELECTRONIQUE dans la mesure où sa cession initialement envisagée ne se justifiait plus et qu'il serait par conséquent maintenu à son actif pendant la durée d'exécution du plan.

Exercice clos le 31 décembre 2010

3. Règles et méthodes comptables

3.1. Référentiel comptable

La société TONNA ELECTRONIQUE n'étant plus tenue à l'établissement de comptes consolidés depuis l'exercice 2009, les comptes sociaux de la société TONNA ELECTRONIQUE sont établis selon le référentiel comptable applicable en FRANCE.

3.2. Principes généraux

Les comptes annuels sont établis selon les règles et méthodes résultant du Plan Comptable Général adopté le 29 avril 1999 par le Comité de la Réglementation Comptable et à jour des règlements postérieurs dudit Comité.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La société a établi ses comptes en appliquant le principe de continuité, un plan de continuation de la société TONNA ELECTRONIQUE marquant la sortie de la période d'observation ouverte par le jugement de redressement judiciaire du 20 décembre 2006 ayant été adopté par le Tribunal de Commerce de REIMS en date du 15 mai 2008.

La continuité d'exploitation repose notamment sur les principales hypothèses suivantes :

- Respect du plan par l'actionnaire majoritaire ;
- Stabilité du chiffre d'affaires en 2011 ;
- Maintien des marges à un niveau au moins équivalent à 2010.

Il pourrait y avoir une incertitude sur la capacité de la société à poursuivre son activité en cas de non respect de ces hypothèses.

Cependant, TONNA ELECTRONIQUE bénéficie d'une lettre de soutien de son actionnaire majoritaire (FINANCIERE PONTOISE) jusqu'à la date de l'Assemblée Générale approuvant les comptes de l'exercice 2011.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Annexe aux comptes sociaux

Exercice clos le 31 décembre 2010

3.3. Principales méthodes utilisées

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

a) Immobilisations

- Immobilisations incorporelles

Elles sont constituées de contrats de développement entièrement amortis, de concessions et brevets amortissables sur 5 ans et de logiciels ainsi que des frais de recherche et développement engagés pour le développement de deux logiciels, dont la durée d'amortissement est calculée sur 5 ans.

- Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue de chaque immobilisation. Les durées des principales immobilisations sont les suivantes :

Gros œuvre :	60 ans
Aménagements :	40 ans
Agencements :	20 ans
Installations générales, mobilier :	10 ans
Matériel de transport, matériel et outillage :	5 ans

- Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont évaluées à leur coût d'acquisition. Les dépréciations sont comptabilisées en fonction des risques encourus ; des dépréciations de titres sont constatées lorsqu'il s'avère que la valeur d'utilité, appréciée notamment par référence aux capitaux propres ou aux perspectives de résultats futurs, est inférieure au coût d'acquisition desdites participations.

b) Stocks

Les stocks de matières premières et de marchandises sont évalués au coût moyen pondéré après incorporation des coûts d'approvisionnement.

Les stocks d'en-cours et de produits finis sont évalués selon leur coût de revient, comprenant le coût des matières premières et de la main d'œuvre de production et les autres frais rattachables à la fabrication en fonction du niveau d'activité normal. Il doit être précisé que :

- la part matière est affectée d'un coefficient global d'approvisionnement calculé sur la base des coûts réels de l'exercice ;
- la part main d'œuvre est valorisée selon les coûts d'unité d'œuvre calculés au budget (tenant compte du niveau normal d'activité) ;
- la part sous-traitance est affectée d'un coefficient global d'encadrement calculé sur la base des coûts réels de l'exercice.

Exercice clos le 31 décembre 2010

Ces éléments ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

c) Créances et dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale. Une dépréciation des créances est pratiquée lorsqu'il devient probable que la créance ne sera pas encaissée. Les dépréciations sont estimées en tenant compte de l'ancienneté des créances et d'une estimation des risques.

Les créances et dettes libellées dans les devises des pays hors zone Euro sont converties et comptabilisées sur la base du dernier cours de change. Les pertes de change latentes entraînent la constitution d'une provision pour risque.

d) Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées pour leur valeur brute au prix d'acquisition. Elles sont éventuellement dépréciées par référence à leur valeur boursière de fin d'année. Les plus-values potentielles ne sont pas comptabilisées.

e) Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

f) Provisions

Les provisions sont constituées pour faire face à des litiges en cours et des garanties clients.

L'estimation du montant des provisions pour litiges correspond à la sortie de ressources qu'il est probable que la société doive supporter pour éteindre son obligation. La provision pour garantie clients est calculée sur la base du taux de panne appliqué au nombre de produits vendus sous garantie.

Les prestations de services sont enregistrées au fur et à mesure de leur réalisation

g) Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est constitué de trois composantes :

- les ventes de marchandises ;
- les ventes de produits finis ;
- les prestations de services (ingénierie, maintenance et maîtrise d'œuvre).

Les ventes de marchandises et de produits finis sont reconnues en chiffre d'affaires dès leurs livraisons aux clients.

Les prestations de services sont enregistrées au fur et à mesure de leur réalisation.

h) Achats

Les frais accessoires d'achats payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achats mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charges correspondant à leur nature.

i) Engagement pris en matière d'indemnité de départ en retraite

Il n'existe aucun régime particulier de retraite pour le personnel qui soit à la charge de la société. La Convention Collective prévoit

Annexe aux comptes sociaux

Exercice clos le 31 décembre 2010

le versement d'une indemnité au moment du départ du personnel à la retraite et dont le montant figure en engagements hors bilan.

Les principales hypothèses actuarielles sont au 31 décembre 2010 :

- un taux d'actualisation de 4,8 %,
- une évolution annuelle des salaires de 2 %,
- et un taux de charges sociales défini selon la catégorie socioprofessionnelle.

Pour rappel, les principales hypothèses étaient les suivantes au 31 décembre 2009 :

- un taux d'actualisation de 4,8 %,
- une évolution annuelle des salaires de 2 %,
- et un taux de charges sociales défini selon la catégorie socioprofessionnelle.

Le personnel concerné a été classé par catégorie et ancienneté. Il est tenu compte du taux de rotation du personnel, de la probabilité de survie et de l'âge de départ à la retraite (65 ans).

Chaque employé bénéficie des régimes nationaux de retraite et d'une indemnité de fin de carrière versée par l'employeur.

j) Dépenses de recherche et développement

TONNA enregistre ses dépenses de recherche et développement directement en charge sur l'exercice.

Le montant enregistré sur l'exercice 2010 s'élève à environ 450 K€ (contre environ 550 K€ au 31 décembre 2009).

4. Notes sur le bilan

4.1. Immobilisations incorporelles

	31 décembre 2009	Augmentations	Diminutions	31 décembre 2010
Frais de recherche et développement	481	-	-	481
Concessions brevets	555	9	-	564
Fonds de commerce	378	-	-	378
Autres immobilisations	60	-	-	60
Total valeurs brutes	1 474	9	-	1 483
Amortissements	(1 444)	(37)	-	(1 481)
Total valeurs nettes	30	(28)	-	2

Exercice clos le 31 décembre 2010

4.2. Immobilisations corporelles

	Valeurs brutes au 31 décembre 2010	Amortissements au 31 décembre 2010	Valeurs nettes au 31 décembre 2010
Terrains	20	-	20
Constructions	1 405	(714)	691
Installations et agencements	868	(848)	20
Matériel industriel et outillage	1 836	(1 770)	66
Installations et agencements divers	27	(27)	-
Matériel de transport	16	(16)	-
Mobilier et matériel de bureau	671	(662)	9
Total	4 843	(4 037)	806

a) Variation des valeurs brutes

	Valeurs brutes au 31 décembre 2009	Augmentations	Diminutions	Valeurs brutes au 31 décembre 2010
Terrains	20	-	-	20
Constructions	1 405	9	-	1 405
Installations et agencements	868	-	-	868
Matériel industriel et outillage	1 929	-	(99)	1 836
Installations et agencements divers	27	-	-	27
Matériel de transport	16	-	-	16
Mobilier et matériel de bureau	711	-	(45)	671
Total	4 976	11	(144)	4 843

Annexe aux comptes sociaux

Exercice clos le 31 décembre 2010

b) Variation des amortissements

	Amortissements au 31 décembre 2009	Dotation aux amortissements	Amortissements afférents aux éléments sortis	Amortissements au 31 décembre 2010
Terrains				
Constructions	679	35	-	714
Installations et agencements	841	7	-	848
Matériel industriel et outillage	1 831	37	(98)	1 770
Installations et agencements divers	27	-	-	27
Matériel de transport	16	-	-	16
Mobilier et matériel de bureau	700	7	(45)	662
Total valeurs nettes	4 094	86	(143)	4 037

4.3. Immobilisations financières

Les immobilisations financières au 31 décembre 2010 sont principalement constituées de dépôts de garantie et cautionnements.

4.4. Stocks et en-cours

Les stocks et en-cours se ventilent comme suit :

	Valeurs brutes au 31 décembre 2010	Dépréciation	Valeurs nettes au 31 décembre 2010	Valeurs brutes au 31 décembre 2009	Dépréciation	Valeurs nettes au 31 décembre 2009
Matières premières	2 711	(1 007)	1 704	2 062	(889)	1 173
En-cours de production	1 440	(522)	918	1 206	(466)	740
Biens et services	1 016	(263)	753	1 127	(344)	783
Marchandises	3 198	(866)	2 332	1 784	(574)	1 210
Total	8 365	(2 658)	5 707	6 179	(2 273)	3 906

Les stocks de l'usine de Mondelange correspondent au stock de matières premières ainsi qu'au stock d'en-cours de production. Ces stocks ont augmenté sur l'exercice 2010.

Les stocks de marchandises ont fortement augmenté sur 2010 du fait de la croissance de l'activité.

Exercice clos le 31 décembre 2010

4.5. Créances

Les créances ont toutes une échéance à moins d'un an.

Le poste «Clients» au 31 décembre 2010 s'analyse comme suit :

	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Clients et comptes rattachés	1 191	936
Dépréciation clients	(164)	(227)
Sous-total	1 027	709
Clients - Produits à facturer	16	6
Total	1 043	715

Aux termes des conditions générales de vente, les ventes aux clients s'effectuent avec clause de réserve de propriété.

Au 31 décembre 2010, il existe un contrat d'affacturage (avec la Compagnie Générale d'Affacturage pour la France) dont la comptabilisation a pour effet de minorer les comptes clients du montant des factures cédées ; en contrepartie, les sociétés d'affacturage mettent un compte courant à la disposition de la société.

Au 31 décembre 2010, l'impact sur le poste «Clients» est une réduction de 4 751 K€ (contre 4 093 K€ au 31 décembre 2009).

Le poste «Autres créances» au 31 décembre 2010 s'analyse comme suit :

	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Fonds de garantie et créances Factor	1 044	1 003
Divers produits à recevoir	24	30
Créances fiscales	237	366
Fournisseurs, avoirs à recevoir	610	428
Créances sociales	25	24
Divers	134	252
Autres créances brutes	2 074	2 103
Dépréciation (poste divers)	(12)	(12)
Autres créances nettes	2 062	2 091

Annexe aux comptes sociaux

Exercice clos le 31 décembre 2010

4.6. Valeurs mobilières de placement

La valeur de marché des valeurs mobilières de placement est proche de leur valeur comptable. Elles représentent des encours cautions dans le cadre de marchés, dont les valeurs comptable et de marché s'élèvent respectivement à 9,6 K€ et 10,6 K€ au 31 décembre 2010, comme au 31 décembre 2009.

4.7. Produits à recevoir

	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Créances clients et comptes rattachés	16	6
Autres créances		
– Créances fournisseurs	610	428
– Créances sociales	5	4
– Créances fiscales	-	234
– Créances diverses	24	30

4.8. Charges constatées d'avance

	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Charges d'exploitation	159	83

4.9. Capitaux propres

Au 31 décembre 2010, le capital social de TONNA ELECTRONIQUE se compose de 449 777 actions au nominal de 16 euros.

Les capitaux propres ont évolué de la manière suivante au cours de l'exercice :

	Montant au 31 décembre 2009	Affectation des résultats aux réserves	Résultat 2010	Montant au 31 décembre 2010
Capital	7 196			7 196
Primes d'émission, de fusion	2 854			2 854
Réserve réévaluation et réserve légale	198			198
Autres réserves	3 398			3 398
Report à nouveau	(15 907)	(522)		(16 429)
Résultat de l'exercice	(522)	522	583	583
Total	(2 783)	-	583	(2 200)

Exercice clos le 31 décembre 2010

4.10. Provisions

Les provisions se détaillent de la manière suivante :

	31 décembre 2009	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	31 décembre 2010
Provisions pour litiges personnel (*)	19	6			25
Provisions pour litiges hors personnel	5	20		(5)	20
Provisions pour garanties clients	20	5			25
Total	44	31		(5)	70

(*) dont 5 K€ au titre d'un litige avec un ancien salarié ayant présenté une demande de dommages-intérêts pour 263 K€ ; la société estime ce risque non fondé, le salarié ayant été débouté par le conseil de Prud'hommes de Reims aux termes d'un jugement rendu le 23 février 2011.

4.11. Emprunts et dettes financières

	31 décembre 2009	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	31 décembre 2010
Comptes bancaires créditeurs	7	-	-	7
Dépôts et cautionnements	10	-	-	10
Total hors compte courant	17	-	-	17

Le compte courant vis-à-vis de la société FINANCIERE TONNA s'élève au 31 décembre 2010 à 1 213 K€ (compte courant non rémunéré destiné initialement à être intégré au capital de la société TONNA ELECTRONIQUE dans le cadre d'une augmentation de capital).

4.12. Autres dettes

a) Les dettes RJ

	A 1 an au plus	A 1 an à 5 ans	A 5 ans et plus	Total
RJ Dettes de personnel	15	49	47	111
RJ Remboursement AGS	99	482	603	
RJ Dettes organismes sociaux	170	253	446	2 053
TVA			268	
RJ Dettes fiscales	19	147	294	728
RJ Passif fournisseurs	125	214	762	1 101
RJ Passif Clients	1	2	20	
RJ Passif divers débiteurs	11	50	61	145
Total hors compte courant	440	1 197	2 501	4 138

Annexe aux comptes sociaux

Exercice clos le 31 décembre 2010

b) Les autres dettes

	A 1 an au plus	A 1 an à 5 ans	A 5 ans et plus	Total
Personnel et comptes rattachés	363			363
SS et organismes sociaux	269			
Charges à payer	207			476
Autres impôts et assimilés	78			
Taxe sur valeur ajoutée	140			218
Fournisseurs et comptes rattachés	5 101			5 101
Autres dettes	615			615
Acomptes reçus	3			3
Total hors compte courant	6 776	-	-	6 776

4.13. Charges à payer

	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Emprunts et dettes auprès des étab. de crédit	7	6
Dettes fournisseurs	615	620
Personnel et comptes rattachés	337	347
Sécurité sociale et organismes sociaux	207	200
Etat et collectivités	-	8
Autres dettes	615	401

Exercice clos le 31 décembre 2010

4.14. Eléments concernant les parties liées

	Montant concernant les entreprises			
	liées		avec lesquelles la société a un lien de participation	
	31 décembre 2010	31 décembre 2009	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Avances et acomptes sur immobilisations				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Prêts				
Avances et acomptes versés sur commandes (actif circulant)				
Créances clients et comptes rattachés	56	11		
Autres créances (1)	481	369		
Capital souscrit, appelé - non versé				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières divers	1 213	1 213		
Avances et acomptes versés sur commandes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés (2)	3 127	2 218		
Autres dettes				
Produits de participation				
Autres produits financiers				
Charges financières				

(1) TONNA ELECTRONIQUE a conclu une convention portant remise de fin d'année sur les achats effectués auprès de la société PONT-SUR-SEINE INDUSTRIES. Cet accord prévoit pour l'exercice 2010, et en contrepartie des achats réalisés par la société, la perception d'une remise fixée à 4% du chiffre d'affaires hors taxes réalisé par la société PONT-SUR-SEINE INDUSTRIES. A ce titre, un avoir à recevoir a été comptabilisé à hauteur de 399 124 € TTC au 31 décembre 2010.

(2) TONNA ELECTRONIQUE a eu recours à des prestations de services administratifs réalisées par la société FINANCIERE PONTOISE tout au long de l'exercice 2010. Cette dernière s'est également impliquée dans la gestion et la définition de la stratégie de TONNA ELECTRONIQUE. A ce titre, une provision pour facture non parvenue a été comptabilisée à hauteur de 23 920 € TTC au 31 décembre 2010.

4.15. Filiales et participations

Néant

Exercice clos le 31 décembre 2010

5. Notes sur le compte de résultat

5.1. Chiffre d'affaires - Autres produits

TONNA ELECTRONIQUE est constitué d'un unique secteur d'activité : l'équipement audiovisuel.

Les informations fournies correspondent aux zones de vente :

	2010	2009
France	21 887	14 506
Export	951	1 068
Total	22 838	15 574

Les transferts de charges se rapportent à des remboursements IJSS et indemnités de prévoyance (41 K€ contre 34 K€ en 2009), de formation continue (8 K€ contre 12 K€ en 2009) et à des facturations de charges locatives et d'hébergement informatique (46 K€ contre 64 K€ en 2009).

5.2. Résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation 2010 est un bénéfice de 672 K€ contre une perte de 616 K€ au 31 décembre 2009.

Les principaux postes de charges externes se décomposent comme suit :

	2010	2009
Sous-traitance	484	912
Transport	570	422
Déplacements	223	197
Entretien et fournitures	226	232
Publicité	189	191
Loyers	279	301
Télécom	118	122
Personnel intérimaire	24	17
Honoraires et commissions	354	279
Assurances	57	79
Divers	115	67
Total	2 639	2 819

Exercice clos le 31 décembre 2010

Le montant des honoraires des Commissaires aux Comptes pour le contrôle des comptes de l'exercice 2010 est le suivant :

	KPMG Audit	Laurent PATE
Honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes	37,5	19
Honoraires facturés au titre des prestations de services entrant dans les diligences directement liées (DDL)	-	-
Total	37,5	19

5.3. Résultat financier

Le résultat financier 2010 est une perte de 90 K€ contre une perte de 88 K€ en 2009.

5.4. Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel 2010 est un bénéfice de 1 K€ contre un résultat nul pour l'exercice précédent.

5.5. Situation fiscale de la société

Les déficits fiscaux et amortissements réputés différés cumulés s'élèvent à 18 870 K€ au 31 décembre 2010 contre 19 434 K€ au 31 décembre 2009.

6. Facteurs de risques

6.1. Risque de liquidité

Risque lié au non respect du plan de continuation

Ce risque demeure important compte tenu du passif à apurer. Au 31 décembre 2010, il reste 4 138K€ de dettes remboursables sur 10 ans (contre 4 421 K€ au 31/12/2009), dont 440 K€ à rembourser à moins d'un an (contre 822 K€ au 31/12/2009), étant rappelé que la société a bénéficié du report de ses échéances du 15 mai 2010 suite à la modification de son plan de continuation (cf. § 2.2 ci-dessus).

La société considère qu'elle pourra faire face sans difficulté à ses engagements à court terme (12 mois). Elle bénéficie par ailleurs d'une lettre de soutien de son actionnaire majoritaire, la société FINANCIERE PONTOISE, jusqu'à la date de l'Assemblée Générale approuvant les comptes de l'exercice 2011.

Exercice clos le 31 décembre 2010

Risque lié à la limitation des sources de financement ouvertes à la société

La société disposait d'un plafond de financement de 8 M€ auprès du factor CGA. Cette ligne de crédit est utilisée à hauteur de 4 729 K€ au 31 décembre 2010 (contre 3 957 K€ au 31/12/2009). Il est précisé que ce plafond a été ramené de 8 à 5 M€ à effet du 12 janvier 2011.

La société a résilié à effet du 2 juillet 2010 le contrat d'affacturage de ses créances export. Pour mémoire, cette ligne de crédit avait été utilisée au maximum à hauteur de 26 K€ en 2010.

6.2. Risque de change

Le risque de change porte sur des achats effectués en devises. Ceux-ci ne sont pas significatifs d'autant que les achats de produits du sud-est asiatique sont réalisés auprès de la société PONT-SUR-SEINE INDUSTRIES qui les approvisionne pour le compte du groupe.

Le groupe n'a pas recours à l'utilisation d'instruments financiers à des fins de couverture.

6.3. Risque de taux

L'endettement financier de la société est constitué essentiellement par l'affacturage qui est assuré à taux variable et à une moyenne de 3 mois.

Il comprend également le compte courant d'actionnaire FINANCIERE TONNA. Ce compte courant n'est pas rémunéré.

6.4. Risque de crédit

L'exposition maximale au risque de crédit correspond à 1 043 K€ (contre 715 K€ au 31/12/2009).

Le risque de crédit est réparti sur de nombreux clients. Néanmoins, une perte de référencement d'un des 5 premiers clients pourrait avoir une incidence assez significative sur le chiffre d'affaires.

Le risque de crédit apparaît peu significatif compte tenu de la faible antériorité des créances.

Exercice clos le 31 décembre 2010

7. Autres éléments

7.1. Rémunérations des dirigeants

Rémunérations allouées aux membres des organes de direction : 77 K€ (comme en 2009).

7.2. Effectif

	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Cadres et assimilés cadres	44	43
Techniciens	22	23
Ouvriers et employés	7	7
Total	73	73

7.3. Engagements hors bilan

Les engagements donnés se composent des éléments suivants :

	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Indemnités de fin de carrière (1)	327	300
Cautions Société Générale	30	30
Nantissements sur titres	10	10

(1) dont concernant les dirigeants : 14 K€ (contre 13 K€ en 2009).

Le montant de l'encours factor non garanti s'élève à 775 K€ au 31 décembre 2010 contre 740 K€ au 31 décembre 2009.

Concernant les engagements reçus, il est rappelé que le plan de continuation de la société TONNA ELECTRONIQUE prévoyait un montant total d'apports de 1 940 K€ via la FINANCIERE TONNA, dont 1 640 K€ par la société FINANCIERE PONTOISE, 200 K€ par la fratrie PETIT et 100 K€ par la société ACET S.R.L., et dont 1 200 K€ étaient destinés à une augmentation de capital réservée à la société FINANCIERE TONNA, laquelle n'a pu être réalisée, ce montant ayant cependant été apporté en compte courant (cf. communiqués des 6 et 30 mars 2009).

Les engagements financiers souscrits dans le cadre du plan de continuation ont été réalisés pour un montant de 1 695 K€, le groupe FINANCIERE PONTOISE s'était engagé à respecter ses engagements au titre du plan de continuation et à verser le solde de 245 K€ au fur et à mesure des besoins en fonds de roulement de TONNA ELECTRONIQUE.

Exercice clos le 31 décembre 2010

Par ailleurs, le groupe FINANCIERE PONTOISE a soutenu la société TONNA ELECTRONIQUE par du crédit fournisseurs au delà de l'engagement souscrit dans le cadre du plan de redressement (2 992 K€ au 31 décembre 2010 au lieu des 400 K€ prévus au plan).

Enfin, le groupe FINANCIERE PONTOISE s'est engagé à soutenir financièrement la société TONNA ELECTRONIQUE jusqu'à la date de l'assemblée générale arrêtant les comptes 2011.

Droit Individuel à la Formation

Le nombre d'heures acquises au titre du Droit Individuel à la Formation par les salariés de la société au 31 décembre 2010 est de 7 205 heures (contre 7 421 heures au 31/12/2009).

Médailles du travail

La société n'a constaté aucune provision pour le risque lié au passif des médailles du travail, cette obligation n'étant prévue ni par la convention collective, ni par un accord d'entreprise et ne résultant d'aucun usage.

7.4. Identité de la société mère consolidant les comptes de la société

FINANCIERE PONTOISE
Société par actions simplifiée au capital de 490 000 euros
Siège social : 29, rue Monte à Regret 10400 PONT-SUR-SEINE
420 988 305 R.C.S. TROYES

7.5. Evénements post-clôture

A fin mars 2011, l'activité enregistre une légère progression par rapport au premier trimestre 2010.

La société a déposé une demande de crédit impôt recherche pour un montant de 135 K€.

La créance super privilégiée de l'Assurance en Garantie des Salaires, dont le montant total s'élevait à 903 026,87 euros, a été définitivement apurée le 15 février 2011.

Enfin, la société a été avisée le 23 février 2011 par la direction générale des finances publiques d'un avis de vérification de comptabilité portant sur la période du 1er janvier 2008 au 31 décembre 2009.

Rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Mixte

sur l'augmentation de capital réservée aux salariés

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Mixte pour vous proposer d'arrêter le principe d'une augmentation du capital social exclusivement réservée aux salariés dans le cadre des dispositions de l'article 29 de la loi n° 2001-152 du 19 Février 2001 sur l'Épargne salariale.

Nous vous rappelons tout d'abord que ladite loi dispose dans son article 29 que « lors de toute décision d'augmentation de capital, l'assemblée générale extraordinaire doit se prononcer sur un projet de résolution tendant à réaliser une augmentation de capital effectuée dans les conditions prévues à l'article 443-5 du Code du Travail. ».

Parallèlement à l'obligation de prévoir une augmentation de capital réservée aux salariés dans le cadre des assemblées générales extraordinaires d'augmentation de capital, il existe une même obligation de soumettre au vote des actionnaires tous les trois ans un projet de résolution tendant à réaliser une augmentation de capital réservée aux salariés.

C'est pourquoi, nous vous proposons :

- d'augmenter le capital social d'une somme de 71.968 euros, pour le porter de 7.196.432 euros à 7.268.400 euros et de réaliser cette augmentation de capital par la création et l'émission au pair de 4.498 actions nouvelles de 16 euros chacune de valeur nominale ;
- de conférer tous pouvoirs au Conseil d'administration, conformément aux dispositions légales et réglementaires, dans les limites et sous les conditions précisées ci-dessus et, le cas échéant, dans le cadre des dispositions adoptées dans les plans d'épargne, pour déterminer toutes les conditions et modalités de l'opération et notamment :
 - fixer les conditions d'ancienneté que devront remplir les bénéficiaires des actions nouvelles à provenir de l'augmentation de capital, objet de la présente résolution ;
 - arrêter les dates d'ouverture et de clôture des souscriptions ;
 - fixer, dans la limite d'une durée maximale de trois ans, le délai accordé aux souscripteurs pour la libération de leurs titres ;
 - arrêter la date, même rétroactive, à compter de laquelle les actions nouvelles porteront jouissance ;
 - constater la réalisation de l'augmentation de capital à concurrence du montant des actions qui seront effectivement souscrites ou décider de majorer le montant de ladite augmentation de capital pour que la totalité des souscriptions reçues puisse être effectivement servie ;
 - et prendre toutes mesures pour la réalisation de l'augmentation de capital, procéder aux formalités consécutives à celle-ci et apporter aux statuts les modifications corrélatives à cette augmentation de capital.

L'augmentation de capital proposée, étant exclusivement réservée aux salariés, comporte en conséquence la renonciation des actionnaires au droit préférentiel de souscription attribué par l'article L. 225-132 du Code de commerce et fait de ce fait l'objet d'un rapport spécial de vos commissaires aux comptes.

Nous vous précisons que le prix des actions ci-dessus a été déterminé au regard du montant des capitaux propres de la société au 31 décembre 2010 inférieurs au montant du capital social, ce qui aboutirait à conclure à une valeur des actions composant le capital social inférieure à leur valeur nominale.

Devant l'impossibilité juridique d'émettre des actions d'une valeur en dessous de la valeur nominale, l'augmentation de capital est proposée pour un prix d'émission égal à la valeur nominale.

Enfin, cette augmentation de capital réservée aux salariés n'est proposée que pour se conformer aux dispositions légales, mais votre Conseil d'administration, n'envisageant pas, quant à présent, la création d'un Plan d'Épargne d'Entreprise, désapprouve ledit projet et invite les actionnaires à se prononcer pour le rejet de la résolution.

Rapport des commissaires aux comptes

sur les comptes annuels Exercice clos le 31 décembre 2010

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Tonna Electronique – Société Anonyme, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants exposés dans l'annexe :

- l'existence d'une incertitude relative à la continuité de l'exploitation, comme présentée note 3.2 de l'annexe;
- les dettes résiduelles dues au titre du plan de redressement judiciaire figurant note 4.12.

2. Justification des appréciations

La crise financière qui s'est accompagnée d'une crise économique emporte de multiples conséquences pour les entreprises et notamment au plan de leur activité et de leur financement. Ces éléments ont été pris en considération par votre société pour apprécier le caractère approprié de la convention de continuité d'exploitation retenue pour l'établissement des comptes au 31 décembre 2010 (cf. note 3.2 de l'annexe). L'instabilité des marchés de l'équipement audiovisuel ainsi que le manque de visibilité sur le futur créent des conditions spécifiques cette année pour la préparation des comptes, particulièrement au regard des estimations comptables qui sont requises en application des principes comptables.

Rapport des commissaires aux comptes

sur les comptes annuels Exercice clos le 31 décembre 2010

C'est dans ce contexte que nous avons procédé à nos propres appréciations que nous portons à votre connaissance en application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce.

- Sur la base de nos travaux et des informations qui nous ont été communiquées à ce jour, et dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous estimons que les notes aux états financiers donnent une information appropriée sur la situation de la société au regard de l'incertitude, mentionnée ci-dessus, pesant sur la continuité de l'exploitation ;
- la note 3.3.b expose les règles et méthodes comptables relatives aux stocks et aux dépréciations sur ces stocks. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les principales hypothèses sur lesquelles se fondent les dépréciations sur stocks et à revoir les calculs effectués par le groupe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

A l'exception de l'incidence éventuelle des faits exposés ci-dessus, nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris La Défense, le 28 avril 2011

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

François Plat
Associé

Reims, le 28 avril 2011

Laurent Paté

Laurent Paté
Associé

Rapport des commissaires aux comptes

établi en application de l'article L.225-235 du Code de commerce, sur le rapport du président du conseil d'administration de la société Tonna Electronique Exercice clos le 31 décembre 2010

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Tonna Electronique et en application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que ce rapport comporte les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Celles-ci requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce appellent de notre part l'observation suivante.

La note 5.4.4 expose la non-conformité, envers l'article 823-19 du Code de commerce posant le principe de la mise en place obligatoire d'un comité d'audit au sein des sociétés cotées (applicable à la société depuis le 1^{er} septembre 2010), dans la constitution du conseil d'administration qui ne s'est pas vu attribuer par la société des compétences de comité d'audit. Cette même note précise qu'au jour du conseil d'administration, la société n'a pas modifié la composition de son conseil et que le conseil ne s'est jamais réuni en formation de comité d'audit.

Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L.225-37 du Code de commerce.

Paris La Défense, le 28 avril 2011

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

François Plat
Associé

Reims, le 28 avril 2011

Laurent Paté

Laurent Paté
Associé

Rapport spécial des commissaires aux comptes

sur les conventions et engagements réglementés Exercice clos le 31 décembre 2010

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-41 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

- Remise de fin d'année sur les achats effectués auprès de la société PONT-SUR-SEINE INDUSTRIES

La SA TONNA ELECTRONIQUE a conclu une convention portant remise de fin d'année sur les achats effectués auprès de la société PONT-SUR-SEINE INDUSTRIES. Cet accord prévoit pour l'exercice 2010, et en contrepartie des achats réalisés par votre société, la perception d'une remise fixée à 4% du chiffre d'affaires hors taxes réalisé par la société PONT-SUR-SEINE INDUSTRIES.

A ce titre un avoir à recevoir a été comptabilisé à hauteur de 333 716 € HT au 31 décembre 2010.

Cette convention a été autorisée par votre conseil d'administration du 14 décembre 2010.

Personne intéressée : Monsieur Bruno PROUST (Président du conseil d'administration).

Conventions et engagements non autorisés préalablement

En application des articles L. 225-42 et L. 823-12 du Code de commerce, nous vous signalons que les conventions et engagements suivants n'ont pas fait l'objet d'une autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Il nous appartient de vous communiquer les circonstances en raison desquelles la procédure d'autorisation n'a pas été suivie.

Rapport spécial des commissaires aux comptes

sur les conventions et engagements réglementés Exercice clos le 31 décembre 2010

- Management fees facturés par FINANCIERE PONTOISE

La SA TONNA ELECTRONIQUE a eu recours à des prestations de services administratifs réalisées par la société FINANCIERE PONTOISE tout au long de l'exercice 2010. Cette dernière s'est également impliquée dans la gestion et la définition de la stratégie de TONNA ELECTRONIQUE.

A ce titre une provision pour facture non parvenue a été comptabilisée à hauteur de 20 000 € HT au 31 décembre 2010.

Nous vous précisons que, lors de sa réunion du 14 décembre 2010, votre conseil d'administration a décidé d'autoriser a posteriori cette convention.

Personne intéressée : Monsieur Bruno PROUST (Président du conseil d'administration).

Conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée Générale

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

- Non rémunération du compte courant avec FINANCIERE TONNA :

Au 31 décembre 2010, le compte courant non rémunéré s'élève à 1 212 503,71 €.

Cette convention a été autorisée par votre conseil d'administration du 15 mai 2008.

Personnes intéressées : Monsieur Bruno PROUST, Monsieur Patrice PETIT, Monsieur Thierry PETIT et Monsieur Franck TONNA.

Paris La Défense, le 28 avril 2011

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

François Plat
Associé

Reims, le 28 avril 2011

Laurent Paté

Laurent Paté
Associé

Rapport des commissaires aux comptes

sur l'augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par les articles L.225-135 et suivants du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet d'augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription de 71 968 €, réservée aux salariés, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Votre conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer pour une durée de 3 ans le pouvoir de fixer les modalités de cette opération et vous propose de supprimer votre droit préférentiel de souscription.

Il appartient à votre conseil d'administration d'établir un rapport conformément aux articles R.225-113 et R.225-114 du Code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et sur certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du conseil d'administration relatif à cette opération et les modalités de détermination du prix d'émission.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions de l'augmentation de capital proposée, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission données dans le rapport du conseil d'administration.

Le montant du prix d'émission n'étant pas fixé, nous n'exprimons pas d'avis sur les conditions définitives dans lesquelles l'augmentation de capital sera réalisée et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite.

Conformément à l'article R.225-116 du Code de commerce, nous établirons un rapport complémentaire lors de la réalisation de l'augmentation de capital par votre conseil d'administration.

Paris La Défense, le 28 avril 2011

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

François Plat
Associé

Reims, le 28 avril 2011

Laurent Paté

Laurent Paté
Associé

Ordre du jour et projets de résolutions

présentés à l'Assemblée Générale Mixte, Ordinaire et Extraordinaire

Ordre du jour

A caractère ordinaire

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration ;
- Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2010 ;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice ;
- Affectation du résultat de l'exercice ;
- Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du code de commerce et approbation desdites conventions ;
- Quitus aux administrateurs ;
- Renouvellement du mandat de membres du Conseil d'Administration ;

A caractère extraordinaire

- Consultation triennale des actionnaires sur le principe d'une augmentation de capital réservée aux salariés ;

A caractère ordinaire et extraordinaire

- Pouvoirs en vue des formalités légales.

Ordre du jour et projets de résolutions

présentés à l'Assemblée Générale Mixte, Ordinaire et Extraordinaire

Projets de résolutions

A caractère ordinaire

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport général des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2010, approuve, tels qu'ils lui ont été présentés, les comptes annuels de cet exercice se soldant par un bénéfice de 582 616,50 euros, ainsi que les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

L'Assemblée Générale, en application de l'article 223 quater du code général des impôts, approuve également les dépenses effectuées au cours de l'exercice écoulé ayant trait aux opérations visées au 4 de l'article 39 dudit code s'élevant à un montant global de 4 262,14 euros.

Elle donne, en conséquence, aux administrateurs quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, sur proposition du Conseil d'Administration, décide d'imputer le bénéfice de l'exercice, soit la somme de 582 616,50 euros, sur les sommes figurant au compte « Report à nouveau ».

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois derniers exercices.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du code de commerce et statuant sur ce rapport, approuve lesdites conventions.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, constatant que les mandats d'administrateurs de :

- La société de droit italien ACET S.R.L., dont le siège social est situé Via Archimede 57 – MILAN – 20129 – ITALIE, représentée par Monsieur Gabriele BOSCHETTI,
- Monsieur Pascal POCHON, demeurant 3, avenue du Sergent Cairns 59300 VALENCIENNES,

viennent à expiration ce jour, décide leur renouvellement, pour une durée de trois années qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2014 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013, lesquels ont déclaré par avance accepter la mission qui vient de leur être confiée et qu'il n'existe, de leur chef, aucune incompatibilité ni interdiction à ce renouvellement.

Ordre du jour et projets de résolutions

présentés à l'Assemblée Générale Mixte, Ordinaire et Extraordinaire

A caractère extraordinaire

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration, décide de déléguer tous pouvoirs au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le capital social d'une somme maximum de 71 968 euros, pour le porter de 7 196 432 euros à 7 268 400 euros et de réaliser cette augmentation de capital par la création et l'émission au pair de 4 498 actions nouvelles de 16 euros chacune de valeur nominale.

Connaissance prise des termes du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, l'Assemblée Générale constate que cette augmentation de capital emporte de plein droit renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription au profit des salariés.

L'Assemblée Générale donne au Conseil d'Administration, conformément aux dispositions légales et réglementaires, dans les limites et sous les conditions précisées ci-dessus et, le cas échéant, dans le cadre des dispositions adoptées dans les plans d'épargne, tous pouvoirs pour déterminer toutes les conditions et modalités de l'opération et notamment :

- fixer les conditions d'ancienneté que devront remplir les bénéficiaires des actions nouvelles à provenir de l'augmentation de capital, objet de la présente résolution ;
- arrêter les dates d'ouverture et de clôture des souscriptions ;
- fixer, dans la limite d'une durée maximale de trois (3) ans, le délai accordé aux souscripteurs pour la libération de leurs titres ;
- arrêter la date, même rétroactive, à compter de laquelle les actions nouvelles porteront jouissance ;
- constater la réalisation de l'augmentation de capital à concurrence du montant des actions qui seront effectivement souscrites ou décider de majorer le montant de ladite augmentation de capital pour que la totalité des souscriptions reçues puisse être effectivement servie ;
- prendre toutes mesures pour la réalisation de l'augmentation de capital, procéder aux formalités consécutives à celle-ci et apporter aux statuts les modifications corrélatives à cette augmentation de capital.

A caractère ordinaire et extraordinaire

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs aux porteurs de copies ou d'extraits du procès-verbal de la présente Assemblée pour effectuer tous dépôts, publications, déclarations et formalités prévus par la loi relatifs aux résolutions qui précèdent.

TONNA ELECTRONIQUE

Société anonyme au capital de 7 196 432 euros
Siège social : 36, avenue Hoche - 51100 REIMS
324 165 521 R.C.S. REIMS - SIRET : 324 165 521 0018
Tél. : 03 26 05 50 50 - Fax : 03 26 05 50 95
www.tonna.com